

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le Vingt Six Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, P. Guilbaudeau, G. Thiery, D. Renouf, V. Robin-Cornaud, L. Médica, S. Caroff, Z. Dano, MC Couf, L. Delacroix, MF Guillemot, AM Garangé, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Françoise Téroute, qui a donné procuration à Arlette Buzaré
Jean Jacques Marteil « « à Jacques Grévès
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart

Absent : Dominique Capart.

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 20 Mai 2015
Date de l'affichage : 20 Mai 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

2015 - 64 : Demande de subventions au Conseil Départemental pour les travaux de la rue de Roz Avel et du carrefour des rues Ker-Heol / Marc Mouélo / Jacques Cartier

Rapporteur : D. GUILLERME

A- Taux de Solidarité Départementale (TSD) - Voirie

Cette subvention ne s'applique qu'aux travaux sur voies communales et départementales en agglomération (parkings, place publique, bordure de trottoirs, canalisations d'eaux pluviales...)

L'obligation pour le maître d'ouvrage de positionner des fourreaux dès lors que le déploiement du très haut débit le justifie, est désormais une condition d'octroi de la subvention.

La dépense subventionnable à ce titre, est limitée à 300 000 € HT. Le taux de subventionnement est, pour GUIDEL, de 15 % soit 45 000 € au maximum.

Il est proposé de présenter au subventionnement du Conseil Départemental tout ou partie du programme suivant :

➔ Rue de Roz Avel :

Nature des travaux	Coût estimatif
--------------------	----------------

Aménagement d'une rue de Guidel-plages + études	123 700 € TTC
--	---------------

Aménagement urbain de la rue de Roz Avel en voie partagée 20 km/h avec chicanes :

- Réfection de la chaussée
- Organisation du stationnement
- Création d'un réseau d'eaux pluviales
- Paysagement

➔ **Carrefour des rues Ker Heol - Marc Mouélo - Jacques Cartier:**

Nature des travaux	Coût estimatif
Aménagement d'une voie structurante	52 700 € TTC

Aménagement destiné à réduire la vitesse (priorités à droite) et sécuriser les traversées piétonnes :

- Création de dispositifs visant à réduire la vitesse des véhicules
- Amélioration de la signalisation
- Adaptation du réseau des eaux pluviales

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 30 avril 2015 ;

APPROUVE les travaux envisagés pour la rue de Roz Avel et le carrefour des rues Ker-Heol / Marc Mouélo / Jacques Cartier, faisant l'objet de ces demandes de subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter leur financement auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme.

Adopté à l'unanimité.

 POUR EXTRAIT CONFORME,
 GUIDEL, le 27 Mai 2015
 Le Maire,
 François AUBERTIN

